



Déclaration SNES – GT barèmes des CPE du 12 mai 2017

Le 2nd tour des élections présidentielles a rendu son verdict dimanche soir, mettant fin à une campagne politique nauséabonde, pathétique, en deçà de ce qui peut être attendu d'une telle échéance.

Le nouveau président a été choisi au 1^{er} tour par seulement 1 électeur sur 4, dont certains ayant déjà fait ce choix dans l'optique d'un « vote utile » contre l'extrême-droite.

Emmanuel Macron n'aura sans doute pas d'état de grâce : à la contestation quasi inédite des 25 % d'abstentionnistes du 7 mai, il faut ajouter près de 11 % de bulletins blancs ou nuls, et des divisions profondes au sein de la société qui se sont cristallisées depuis plusieurs mois et qui vont continuer à se faire entendre pour les élections législatives.

Le SNES et la FSU réaffirment leur engagement à combattre les idées d'extrême-droite ainsi que toutes les politiques passées ou à venir favorisant leur apparition et leur développement. C'est pourquoi ils ne peuvent que s'opposer au discours libéral qui, sous couvert de « modernité » et « d'ouverture au monde », annonce en réalité la remise en cause de nombreux acquis sociaux : les retraites, les services publics, le statut de la Fonction publique et même celui des fonctionnaires, et donc la mise en concurrence des territoires, des individus, et, dans notre champ d'action, des établissements scolaires. Nous ne pouvons accepter un discours présidentiel se faisant le chantre de l'autonomie des écoles, collèges et lycées, car nous savons très bien ce qu'il en ressortira : une dévalorisation de l'enseignement public et des diplômes, un renforcement des inégalités entre élèves et territoires, l'augmentation des dérives autoritaristes et autres pressions managériales pour les personnels.

Pour l'heure, nous sommes réunis pour vérifier le barème des 148 CPE demandeurs de mutation.

Ce chiffre est en légère hausse par rapport à l'année précédente durant laquelle 136 CPE avaient fait une demande de mobilité.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer que sur les 13 collègues affectés en service partagés, 6 demandent encore une mutation. Nous pouvons donc nous féliciter de la fin de la politique des postes fractionnés et nous demandons la résorption des demi-postes restant.

Nous tenons également à rappeler qu'à l'issue du mouvement précédent, 24 postes de CPE étaient vacants. Cette année, c'est au moins 31 postes qui le seront au vu du faible nombre d'entrants dans l'académie. Cette situation compliquera encore les conditions de travail et de suivi des élèves dans les établissements concernés, qui accueilleront des contractuels peu ou pas encore formés.

Seule l'ouverture massive de postes mis au concours de CPE peut répondre à cette problématique.

En ce qui concerne les postes stagiaires temps plein, nous déplorons cette année encore le gel de supports avant le mouvement et sans concertation avec les organisations syndicales. Nous

réclamons les meilleures conditions de stage possibles pour nos futurs collègues. Nous constatons cette année encore que certains berceaux ne répondent absolument pas à cette exigence : Faut-il par exemple rappeler les événements dramatiques survenus au Lycée Coubertin de Calais cette année ?

Nous demandons à minima le déplacement de ce berceau et la tenue d'un GT d'affectation des stagiaires.

Enfin, nous vous remercions d'avoir, cette année encore, répondu favorablement à la demande du SNES-FSU quant à la mise à disposition d'un fichier à jour des postes de CPE logés. Cependant, certains collègues s'interrogent sur les modalités d'attribution du logement lorsque deux postes sont vacants dans le même établissement. A n'en pas douter, ce sera le barème qui déterminera l'attribution du poste logé. Nous continuons de revendiquer la possibilité typer des vœux avec le critère du logement.

Pour terminer, nous souhaiterions remercier les services du DPE, et en particulier M. Ferreira, dont le travail nous permet de préparer ces travaux dans les meilleures conditions possibles.

Nous tenons enfin à rappeler que nous serons très attentifs au respect de la confidentialité du projet d'affectation et nous demandons que cette confidentialité soit respectée par l'ensemble des participants à la CAPA et par leurs organisations respectives.

Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU